



Le 16 mai à Paris

NON à la criminalisation de l'action syndicale...

Le patronat a toujours cherché à museler le monde du travail, notamment en criminalisant l'action syndicale.

Pendant la période gouvernementale précédente, la violence des relations sociales s'est accentuée, les plans de licenciements se sont multipliés entraînant pour les salariés de véritables traumatismes auxquels ils n'ont pas toujours pu faire face.

Dans ces situations, les syndicalistes se retrouvent en première ligne de la défense de l'ensemble des salariés qui les mandatent.

La loi d'amnistie pour les salariés et les syndicalistes, proposée par les élus du groupe démocrates et républicains s'inspire de la dernière loi d'amnistie de 2002 proposée par Jacques Chirac et votée par la droite.

On s'attendait à ce qu'un gouvernement à majorité socialiste soutienne cette loi d'amnistie. Il n'en n'est rien !

La Commission des lois, sur demande du gouvernement, vient de rejeter la proposition de loi.

Le gouvernement et l'Assemblée nationale, en acceptant la criminalisation des salariés et syndicalistes, envoient un message désastreux au monde du travail. Plutôt que de s'en prendre à eux, ils feraient mieux de contribuer par une politique volontariste à empêcher les licenciements et la violence qui les accompagnent.



Rassemblement pour la loi d'amnistie.

La CE Confédérale de la CGT du 30 avril 2013, appelle les salariés à participer massivement au rassemblement prévu devant l'Assemblée Nationale le 16 mai 2013 à partir de 12h pour soutenir la proposition de loi d'amnistie.

Rassemblement de luttres, témoignages de militants sanctionnés.

Avec la présence de **Thierry Lepaon** Secrétaire Général de la CGT.

L'UD appelle ses syndicats, celles et ceux qui sont épris de justice et de libertés dans notre pays à participer à ce rassemblement.

Pour des questions d'organisation de transport collectif, nous vous appelons, à nous remonter votre participation à l'UD rapidement. **Dernier délai d'inscriptions: mardi 14 mai à 16h.**

Acharnement judiciaire contre les 5 de Roanne !

Le 19 novembre 2012, la Cour d'Appel de Lyon avait déclaré les cinq camarades de Roanne « coupables », mais sans exécution de peine ! Autrement dit, ils étaient coupables de n'avoir rien fait de condamnable ! Avec la Loi d'Amnistie qui se profilait, on pensait le dossier définitivement clos. Ainsi, après plus de deux ans de cauchemar judiciaire : Christel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier devaient être lavés définitivement de toutes accusations.

C'était sans compter sur l'acharnement politico-juridique !

D'abord, la Loi d'Amnistie est sérieusement menacée. En effet, la commission des lois de l'Assemblée nationale, sous l'injonction du gouvernement, vient d'y mettre son veto !

Ensuite, nous apprenons que nos cinq camarades Roannais sont convoqués le 22 mai 2013 pour un prélèvement d'ADN, en application de l'article 706-56 du Code de Procédure Pénale ! Ainsi, non seulement ils risquent de ne pas bénéficier de la Loi d'Amnistie, mais ils subissent en plus l'humiliation en étant traités comme de véritables criminels !

La Garde des Sceaux, s'était pourtant engagée à revoir l'article 706-56 du Code de procédure pénale, afin d'écarter du fichier ADN toutes les condamnations pour des faits liées à l'activité syndicale. On peut légitimement s'interroger sur la politique du gouvernement en matière de lutte contre la criminalisation de l'action syndicale.

La CGT réaffirme son exigence du retrait du fichage ADN de tous les salariés condamnés dans le cadre d'une action syndicale.

Christel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier se réunissent avec leur avocat et l'Union locale CGT de Roanne pour décider des suites qu'ils vont donner à cette nouvelle provocation. Quelle que soit leur décision, ils savent qu'ils peuvent compter sur le soutien actif de la Confédération CGT !

Montreuil, le 6 mai 2013.

61ème Salon des Artistes Ouvriers.

Organisé par l'union des Syndicats CGT du Havre

Du 05 avril au 02 mai 2013, à la Salle des Fêtes Franklin

Exposition peintures et sculptures ouverte à tous les artistes amateurs salariés, privés d'emploi ou retraités



Le 2 mai à 18h00 a eu lieu la remise des prix.